

9

infos clés sur les opérations atypiques

Tout ce que vous devez savoir pour repérer et formaliser une opération atypique au sein du cabinet comptable

PENSE-BÊTE

1 L'OCDE définit les opérations atypiques

“Une opération qui diffère des normes en vigueur dans un secteur particulier ou qui s'écarte des habitudes d'un individu, compte tenu de son profil, de ses activités normales ou de ses revenus déclarés. Tout écart par rapport à une conduite normale ou attendue peut être révélateur d'un risque. Plus l'écart de comportement est important et plus les situations inhabituelles se multiplient, plus le risque de blanchiment ou de financement du terrorisme est grand. Il est donc indispensable de procéder ensuite à une évaluation plus détaillée.”

2 Commentaires de l'ARPEC

- La notion de montant « inhabituellement élevé » n'a pas encore été définie et ne le sera probablement jamais. Il est de la responsabilité du professionnel d'établir ce seuil, en fonction des montants habituellement constatés dans le cadre de l'activité et du secteur du client.
- Le « montant » peut faire référence à des factures de vente ou d'achat qui pourraient avoir été surévaluées, mais aussi à des flux bancaires de type apport en compte courant/en compte de l'exploitant ou emprunt.

3 Ce qu'il faut retenir

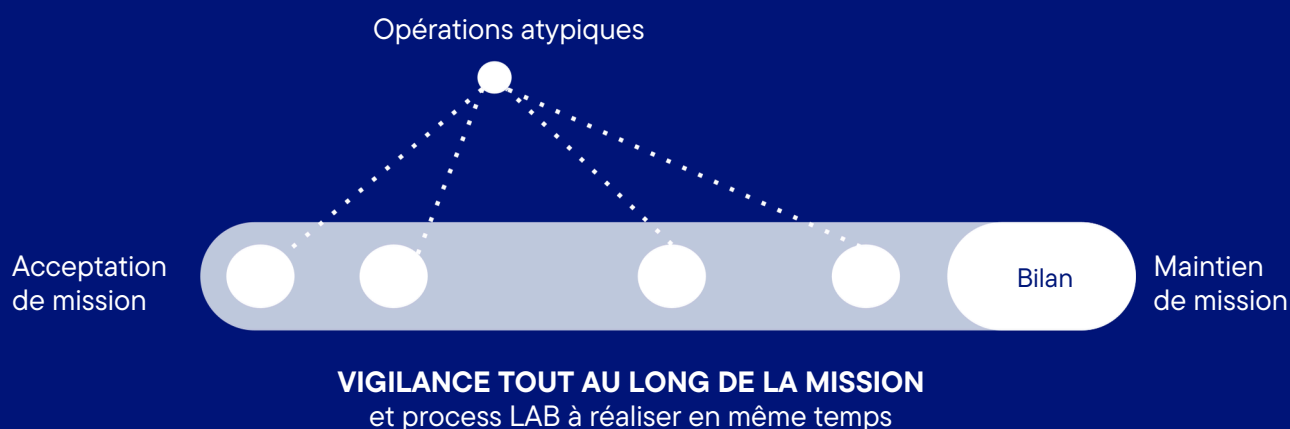
- ✓ L'expérience de l'expert comptable et de l'équipe du cabinet est essentielle.
- ✓ Une connaissance du secteur et du client va permettre de définir à partir de quand ou de combien une opération devient atypique.
- ✓ Il est possible de catégoriser les opérations atypiques pour s'aider dans leur identification.
- ✓ Les opérations atypiques peuvent avoir lieu à n'importe quel moment. Il est donc indispensable que l'équipe en charge du dossier soit constamment consciente des enjeux à chaque intervention sur le dossier.

4 Les exigences de la formalisation

- Sur le fond, les opérations sensibles font partie intégrante du dossier de travail de l'expert-comptable. Que ce soit sur une mission ponctuelle (exemple : création d'entreprise) ou sur une mission récurrente (exemple : présentation des comptes annuels), l'expert-comptable et son équipe doivent systématiquement réaliser un travail de fonds en identifiant les opérations du dossier qui pourraient s'avérer atypiques.
- Sur la forme, la formalisation dans le dossier de travail du cabinet permet de s'assurer que le travail a été réalisé, que les conséquences sur le niveau de vigilance du client sont prises en compte et enfin qu'en cas de contrôle qualité et maintenant de contrôle dédié à la LAB le cabinet respecte les normes professionnelles.

5 Les éléments à formaliser lors d'une opération atypique

- ☐ Identification de la personne qui a réalisé le travail
- ☐ Identification du client et de l'opération concernée
- ☐ Objectif de la feuille de travail
- ☐ Documentation du travail réalisé pour atteindre les objectifs
- ☐ Conclusion du contrôle



Fin Excel, bonjour Kanta !

- ✓ Diminuez le temps passé à la LAB sur chaque
- ✓ dossier Soyez toujours prêt en cas de contrôle LAB
- ✓ Garantisiez vous d'être tout le temps en conformité

Réserver une démo

Ou rendez-vous sur <https://kanta.fr/demo/>

6 Les opérations sans **justification économique**

- Présentation de fausses factures
- Facturation significative à des clients inconnus
- Apports financiers sans nécessiter
- Multiplication des comptes et des circuits bancaires
- Espèces en caisse paraissant excessives pour les besoins de l'entreprise

7 Les opérations **particulièrement complexes**

- Restructurations au sein d'un groupe sans motif clair
- Personne morale à existence éphémère
- Paiements à destination ou en provenance de comptes ou d'entités extraterritoriales sans lien avec l'entreprise
- Utilisation du compte bancaire de la société comme compte de passage
- Présence d'associés ou d'administrateurs enregistrés à une adresse correspondant à celle d'un prestataire étranger de services aux sociétés.

8 Les opérations sans **objet licite**

- Discordance entre activité déclarée et activité réelle
- Transferts de fonds vers des zones de conflit ou connues pour abriter des organisations terroristes
- Opérations de compensations financières avec des tiers (clients/fournisseurs, créances/dettes) hors contrats d'échanges marchandises
- Fonds provenant d'héritage inexplicable pour une personne physique, inexplicable ou qui n'est étayé par aucune pièce justificative
- Existence supposée de prête-noms

9 Les opérations **inhabituales**

- Recours, pour des montants significatifs, aux plateformes de financement participatif
- Changements fréquents et inexplicables chez le client de conseils
- Changement d'expert-comptable sans raison claire
- Entités se soustrayant volontairement à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes.
- Opération en espèces dont le montant est inhabituel par rapport au montant des opérations antérieures



Pour un cabinet 100% conforme à la NPLAB !

Gérez vos prospects, générez vos lettres de mission
et assurez votre conformité en quelques clics !

Réserver une démo

Besoin d'informations supplémentaires ?
N'hésitez pas à nous contacter.

 06 98 29 98 74

 contact@kanta.fr

